

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2021

### COMPTE-RENDU

**Présents :** David AYMAR, Perrine BAYET, Emmanuel BILLOT, Philippe CHABUT, Sébastien COUDERC, François DANEMANS, Benoît ESPEYSSE, Jean-Marc LABORIE, Colette LABRUNIE, Séverine LAGARRIGUE, Marthe LAVAISIERE, Robert MALBOS, André MOLENAT, Antoine PUECH, Carole PUECH, Philippe PUECH, Jérémy VAISSIERE

**Représentés :** Jean-Louis AYMAR par Philippe PUECH

**Excusés :** Sylvain DELRIEU

**Absents :**

**Secrétaire de Séance :** Perrine BAYET

La séance débute à 20h30

Après vérification du quorum, Perrine BAYET est désignée comme secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire ajoute les points suivants à l'ordre du jour :**

- Décision modificative de crédit n°1- Budget Eau et Assainissement
- Mandat de vente le Vernassal-GRV Immobilier
- Mandat de vente le Vernassal-SAS Propriétés privées

### VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 11 DECEMBRE 2020

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller ayant reçu le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 11 décembre 2020, s'il a des commentaires à formuler. Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

### 1-COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire indique que le dernier Conseil communautaire s'est tenu le 14 décembre 2020 à Cassaniouze. L'extension de l'usine INTERLAB a été budgétée par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie cantalienne. Le permis de construire a été signé avant Noël, il est à l'instruction. Le prochain Conseil communautaire est programmé le 25 janvier 2021.

### 2- AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE DE MOURJOU – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R 2021)

Monsieur le Maire annonce en préambule, la décision d'attribution d'une subvention d'un montant de 28 845 € du Conseil départemental pour ce projet, au titre du Fonds Cantal Innovation 2020.

Il rappelle, que le Conseil municipal, lors de la séance du 11 décembre 2020, a retenu deux projets pour une demande d'aide de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2021).

Handwritten initials and signatures:

EL AP AD PC PP RM MA  
EB PB  
JML SL SC  
CP BR SY Jd  
72

L'un des projets retenus est le cheminement aux abords de l'école de Mourjou avec rénovation de la cour de l'école.

L'objectif de ce projet est de favoriser des déplacements sécurisés des habitants depuis l'entrée de Mourjou à proximité de l'Ecole et de la Médiathèque, jusqu'au centre du bourg, tout en valorisant le cadre de vie des habitants, par la promotion des mobilités douces le long de la route départementale.

Monsieur le Maire souligne également que cette route départementale est reliée à la nouvelle voie communale dite « de Jalenques » en cours de réalisation et qui permet de désenclaver l'usine INTERLAB.

Afin de formaliser ce projet, le conseil municipal a souhaité se faire accompagner par le CAUE, selon convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage, conclue le 20 juillet. Madame Geneviève ROUX, architecte chargée de mission au CAUE a présenté un document intitulé *Réflexions autour de l'aménagement des abords de l'école*. Ce document comprend un chiffrage indicatif des travaux à réaliser.

Monsieur le Maire expose que cette opération peut être éligible à la DETR.

Où l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

1/ APPROUVE le chiffrage du projet établi par le CAUE, d'un montant de 96 150 €.

2/ VOTE le plan de financement prévisionnel suivant :

- Etat DETR (2021)	38 460.00 €
- Département (Fond Cantal Innovation 2020)	28 845.00 €
- Emprunt	9 615.00 €
- fonds propres	<u>19 230.00 €</u>
TOTAL euros H.T.	96 150.00 €

3/ SOLLICITE, Monsieur le Préfet, pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR 2021.

4/ AUTORISE, Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

5/ INSCRIRA les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

### **3- AMENAGEMENT DE LA RD66 – FOND DU BOURG - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R 2021)**

Monsieur le Maire annonce l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000 € du Conseil régional pour ce projet, au titre du Bonus Relance 2020-2021. Cette subvention a été en grande partie obtenue grâce à l'appui de madame Angélique BRUGERON Conseillère régionale. Il annonce sa visite dans la commune, programmée le 29 janvier et propose aux conseillers d'être présents ce jour-là

Il indique également que la DSIL demandée pour le projet de l'Eglise a été refusée. Il convient d'essayer d'obtenir une aide financière via la Fondation du Patrimoine.

Handwritten notes and initials:

AD PP RY MA  
PC SL SU  
EB BR PB  
JMC AP  
SC  
NL  
CU  
CF

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement du secteur communal du Colombier et de ses abords sur la RD66, dont l'objet est la création de liaisons douces.

Considérant la volonté d'améliorer l'attractivité et la sécurité du village par un cheminement piéton sur la partie sud du village de Calvinet, le long de la route départementale n° 66 en direction de la salle des fêtes, la Gendarmerie, les six pavillons locatifs pour personnes âgées ou à mobilité réduite, le boulodrome, la Maison de Santé, le lotissement du Puech, le terrain de sports et le camping municipal.

Considérant l'adoption de ce projet d'aménagement validé en séance du Conseil municipal du 14 juin 2019,

Considérant l'approbation du devis établi par l'Atelier Cyril Vidal, architecte, pour la réalisation des travaux, d'un montant de 111 210 € HT,

Monsieur le Maire expose que cette opération peut être éligible à la DETR.

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

1/ APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

- ETAT (DETR 2021)	23 968 €
- REGION (Bonus Relance)	50 000 €
- Conseil Départemental (Fonds Cantal Innovation 2019)	15 000 €
-Autofinancement commune	<u>22 242 €</u>

**Soit un total H.T de 111 210 €**

2/ SOLLICITE, Monsieur le Préfet, pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR 2021.

3/ AUTORISE le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

4/ INSCRIRA les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

**4-CONTRAT AMBITION REGION 2021-2023 – Rénovation de l'école de Calvinet/Création d'une Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées (MARPA)/Création d'un relais ou d'une maison d'assistantes maternelles.**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du Contrat Ambition Région-2ème génération : programme d'investissement sur 3 ans, lancé par la Région pour des projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation des bâtiments publics, valorisation du patrimoine bâti...), la commune doit présenter avant le 31 janvier ses projets programmés pour 2021-2023 et pour lesquels elle sollicite une subvention auprès de la Région.

Il rappelle qu'une réunion d'échange entre conseillers à ce sujet, s'est déroulée le 8 janvier dernier, afin de déterminer quels projets seraient susceptibles d'être proposés.

Handwritten initials and signatures:

EL AD PC RM MA  
AP JMV PP SL PB  
OP SC EB SV  
BR OJ

76

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'engager la commune dans la démarche de Contrat Ambition Région-2ème génération et de retenir le projet suivant : rénovation de l'école de Calvinet/création d'une Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées (MARPA) et création d'un Relais ou d'une Maison d'assistantes maternelles.

Où l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

-D'ENGAGER la commune de PUYCAPEL dans la démarche du Contrat Ambition Région - 2ème génération.

-DE RETENIR le projet suivant : rénovation de l'école de Calvinet / création d'une Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées (MARPA) et d'un Relais ou d'une Maison d'assistantes maternelles.

-D'AUTORISER le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

#### **5-ECOLES – Rythmes scolaires 2021-2022**

Monsieur le Maire rappelle que le dernier conseil d'école s'est tenu le 7 janvier 2021, avec à l'ordre du jour le choix d'une proposition de temps scolaire pour la rentrée 2021-2022 à présenter à l'Education Nationale.

Les résultats du questionnaire proposé en ligne aux parents fin décembre 2020, ont été comptabilisés et analysés. La présentation des résultats a été faite par enfant, puis par famille. Monsieur Antoine PUECH précise que l'intégralité des familles a répondu au questionnaire et que la majorité s'est prononcée pour le maintien du rythme scolaire actuel, soit 4.5 jours d'école par semaine.

Cette proposition a été adoptée par le Conseil d'école et transmise à l'Inspection Académique.

Monsieur le Maire propose d'entériner cette proposition de rythmes scolaires sous réserve de décision d'adoption par l'Education Nationale.

#### **6- MOURJOU-Travaux liés à l'eau et à l'assainissement**

Madame Marthe LAVAISSIERE indique à l'assemblée avoir réalisé avec Christian CHARMES, le cantonnier, un état de lieux des installations de traitement de l'eau et d'assainissement dans le secteur de Mourjou. De nombreuses installations nécessitent des travaux urgents, à savoir :

##### **Station de pompage de Goudal**

La canalisation reliée au ballon (20 bars de pression) est vétuste. Il est nécessaire de changer l'ensemble rapidement. En conséquence, un devis a été demandé à la SAUR pour une réparation en urgence prévue début février. Le boîtier électrique (obsolète) doit également être changé. La commune disposant d'un boîtier de rechange, celui-ci sera installé par le cantonnier.

Handwritten notes and initials:

FLC  
CL  
JML  
AP  
SC  
AD  
EB  
PC  
PP  
BÉ  
RM  
SL  
SU  
MA  
PB  
CP

### Station de traitement de Lavialle

Madame Marthe LAVAISIERE informe l'assemblée d'un problème de carrelage qui se décolle, dans le local de la station de traitement, dont on ne connaît pas l'origine. Elle indique que Groupama a été contacté pour établir une déclaration de sinistre, qui ne sera effective que lorsque la commune aura pu déterminer la cause du sinistre. La seule chose que l'on peut constater pour le moment, c'est que cet incident est survenu pendant la période de grand froid et que le local n'est pas chauffé.

Madame Marthe LAVAISIERE souligne également que des produits chimiques dangereux, corrosifs, sont stockés dans ce local, ce qui pourrait expliquer le vieillissement prématuré de la cuve. Il faudra prévoir leur évacuation.

Elle soumet à l'assemblée la proposition de création d'une commission « Eau et Assainissement » qui serait chargée de traiter les thèmes liés à l'eau et l'assainissement et qui engloberait le suivi du site de l'Estanquiol.

Les membres de la commission sont les suivants :

Sébastien COUDERC	André MOLENAT
Benoît ESPEYSSE	Antoine PUECH
Jean-Marc LABORIE	Carole PUECH
Séverine LAGARRIGUE	Philippe PUECH
Robert MALBOS	

L'objet d'une première réunion pourrait être d'aller sur le terrain pour faire le point sur les ressources. Cette commission est ouverte à tous les conseillers qui le souhaitent.

L'échange se poursuit sur les captages du Faisan et de Puy Capel. Madame Carole PUECH interroge l'assemblée sur l'abandon des captages de Vialle Monsigne : est-ce une bonne idée avec les périodes de sécheresse que connaissent les communes actuellement ? Monsieur Jean-Marc LABORIE rappelle que l'engagement de la commune dans une procédure de mise en place de périmètres de protection des captages d'eau de la commune de PUYCAPEL a été validée en conseil municipal, en séance du 13 décembre 2019. Les performances des captages (régularité du débit, absence de problèmes bactériologiques) ont été analysées avec la MAGE :

-les captages de Vialle Monsigne présentent des problèmes de variation de débit en période de pluie.

-La DUP ne peut se faire que pour le prélèvement de la ressource nécessaire (les débits de Puy Capel et Le Faisan couvrent les besoins en eau de l'unité de distribution de Calvinet).

-La commune ne possède pas le foncier nécessaire à la mise en place du PPI (biens de section).

### 7-EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE- Dévoisement de la canalisation située sous l'emprise de la future extension.

Monsieur Jérémy VAISSIERE sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle la demande de Monsieur et Madame Benoît VOREUX relative au projet d'extension de la maison de santé. L'implantation du bâtiment étant sur une canalisation d'eau usée, la commune est sollicitée afin de dévoyer cette canalisation. Monsieur le Maire rappelle qu'il a déjà été décidé de la prise en charge par la commune des travaux nécessaires au dévoiement.

Le devis proposé par l'entreprise VAISSIERE TP s'élève à 4 324.40 € H.T, il comprend l'ouverture et le remblai de la tranchée, ainsi que la pose des fournitures nécessaires au raccordement.

Handwritten notes and initials:

eu AP PC RM MA  
JML AD PP SL SV  
CF JML SC EB BE PB  
FL

Monsieur le Maire propose de valider le devis proposé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

-VALIDE le devis proposé par l'entreprise VAISSIERE TP, d'un montant de 4 324.40 € H.T pour les travaux de dévoiement de la canalisation.

-AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

**8-EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE -Enfouissement du câble basse tension relié à la station d'épuration pour suppression du poteau situé à proximité de la maison médicale.**

Monsieur Jérémy VAISSIERE sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que dans le cadre de l'extension de la maison de santé Monsieur et Madame Benoît VOREUX ont formulé une demande de prise en charge ou de participation de la commune aux frais d'enfouissement de la ligne basse tension, nécessaire à la suppression du poteau existant, situé en bas du parking communal. L'entreprise ENEDIS a été contactée pour avis à ce sujet.

Deux devis ont été reçus par la commune :

-Pour la réalisation de la tranchée et fourniture de gaine pour le passage du câble électrique, un devis de l'entreprise VAISSIERE TP d'un montant de 865.00 € H.T

-Pour l'enfouissement de la ligne Basse Tension, un devis d'ENEDIS, d'un montant de 3 969.62 € H.T.

Le Syndicat des Energies du Cantal sera contacté afin de savoir s'il est susceptible de participer financièrement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la prise en charge partielle ou totale de ces frais par la commune.

Où l'exposé du maire, avec 15 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal,

-VALIDE la prise en charge totale par la commune des frais d'enfouissement du câble basse tension dans le cadre du projet d'extension de la Maison de santé.

-VALIDE les devis de l'entreprise VAISSIERE TP d'un montant de 865.00 € H.T et d'ENEDIS, d'un montant de 3969.62 € H.T. pour la réalisation des travaux d'enfouissement.

-AUTORISE monsieur le Maire à les signer.

JML AD PP RVP MA  
SL  
PC  
SU PB  
EB BE  
SC  
FA

ML  
CL

GP

## 9- DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N°1 –BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après des budgets de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
218	Autres immobilisations incorporelles	- 29 000	
203	Frais d'étude recherche et développement	+ 29 000	
TOTAL :		0.00	0.00

Il invite le Conseil municipal à voter ces virements de crédits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et 1 abstention, vote en dépenses les virements de crédits indiqués ci-dessus.

## 10-MANDAT DE VENTE LE VERNASSAL –SAS Propriétés Privées

Monsieur le Maire rappelle que la maison d'habitation du Vernassal est en vente, qu'un mandat de vente a été confié au mandataire Sélection Habitat en date du 25 mai 2020.

Il propose à l'assemblée de confier la vente du Vernassal à d'autres mandataires, afin d'augmenter les possibilités de vente.

Monsieur le Maire propose de confier la vente du Vernassal au mandataire SAS Propriétés-privées. Il précise qu'il s'agit d'un mandat simple, sans exclusivité, d'une durée de 9 mois.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 4 abstentions,

-ACCEPTE de confier la vente du Vernassal au mandataire SAS Propriétés-Privées, pour la somme de 159 600 € comprenant le prix de vente et les honoraires dus par la commune.

-AUTORISE le Maire à signer le mandat de vente correspondant.

## 11-MANDAT DE VENTE LE VERNASSAL- GRV Immobilier

Monsieur le Maire rappelle que la maison d'habitation du Vernassal est en vente, qu'un mandat de vente a été confié au mandataire Sélection Habitat en date du 25 mai 2020.

Il propose à l'assemblée de confier la vente du Vernassal à d'autres mandataires, afin d'augmenter les possibilités de vente.

Monsieur le Maire propose de confier la vente du Vernassal au mandataire GRV Immobilier. Il précise qu'il s'agit d'un mandat sans exclusivité, avec une période irrévocable de 3 mois. Passé ce délai, il sera prorogé pour une durée maximale de 12 mois, au terme de laquelle il prendra fin automatiquement.

CL JML AD PC RM MA 7L  
AP PP SL SC DV  
CF PB EB BE FJ

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 4 abstentions,

-ACCEPTE de confier la vente du Vernassal au mandataire GRV Immobilier, pour la somme de 157 500 € comprenant le prix de vente et les honoraires dus par la commune.

-AUTORISE le Maire à signer le mandat de vente correspondant.

## 12- INFORMATIONS DIVERSES

### Atelier Farine

Monsieur le Maire rappelle que la commune a reçu l'accord de la légataire de Peter GRAHAM pour faire don à la commune d'une partie de la parcelle 489 d'une superficie de 1 500 m<sup>2</sup>. Il indique qu'après renseignements pris auprès du notaire, la parcelle devra être vendue pour l'euro symbolique. Cette parcelle sera mise à disposition des Castanhaïres Bio et de la Maison de la Châtaigne.

Une attestation a été fournie par la commune à ces associations pour leur dossier de demande de subvention (Aide européenne).

Ces associations sollicitent la commune pour la réalisation de l'accès à l'atelier Farine ainsi que pour le terrassement. Elles disposent de deux devis pour la réalisation des travaux. Avant de donner une réponse il convient de voir si la parcelle est constructible et à défaut d'œuvrer pour qu'elle le soit, lors des réunions relatives au PLUI du Pays de Maurs.

### Auberge de Mourjou

Une présentation est faite en images des nombreux travaux réalisés par les gérants de l'Auberge. Beaucoup de réparations et aménagements ont été réalisés dans la partie cuisine et dans les chambres d'hôte. Monsieur Denis MOREL a souligné les problèmes d'humidité qui remontent de la cave.

Madame Marthe LAVAISIERE indique que La Poste ne souhaite plus remettre en service de « Relais poste » car ceux existant sur le territoire ne fonctionnent pas très bien.

### Demande de transmission de coordonnées des élus par le Sénateur du Cantal, Monsieur Stéphane SAUTAREL

Monsieur le Maire transmet la demande de Monsieur Stéphane SAUTAREL, Sénateur du Cantal de transmission des coordonnées des élus de la commune de Puycapel. Il est décidé de ne transmettre que les adresses email.

### Création d'une commission « Recensement des chemins ruraux »

Une réflexion s'engage sur la pertinence de la création d'une telle commission. Madame Séverine LAGARRIGUE, indique que la Commission Tourisme se tiendra le 2 février à la Communauté de Communes de la Châtaigneraie cantalienne. A cette occasion, elle propose de demander comment sont répertoriés les chemins, quels sont les critères utilisés pour la répartition en privés ou non privés. Cela permettrait également de mieux connaître la législation en la matière, pour s'en inspirer ensuite. Il est décidé d'attendre ce retour d'information pour éventuellement créer la commission.

DL JMC AD PP RM MA  
CL AP PC SL SV  
PB SC EB B/E G/

### Horaires d'ouverture de l'Agence Postale au Public

Lors de l'entretien annuel professionnel, madame Sandrine MAURY-LASSERON a évoqué la demande de certains administrés d'ouverture de l'agence postale à partir de 9h le matin. Monsieur le Maire propose de mettre en place de nouveaux horaires de manière expérimentale pendant une période donnée. Il est proposé d'ouvrir l'agence postale à 9h au lieu de 9h30 à compter du mois de février jusqu' à la fin juin, en accord avec madame Sandrine MAURY-LASSERON. Cette proposition est retenue.

Il est précisé que la commune ne supportera aucun coût, puisque l'indemnité mensuelle versée par La Poste permet de financer ces heures complémentaires.

### 13- QUESTIONS DIVERSES

Madame Marthe LAVAISIERE souligne que de nombreux nids de poule se sont reformés sur une partie de la voirie communale. De nombreux administrés s'en plaignent. Une commande d'enrobé est prévue. Elle fait appel aux bonnes volontés, pour participer au rebouchage des trous. Cette participation est proposée par secteur, sur avertissement de monsieur Christian CHARMES, en fonction du temps.

Un autre appel est lancé pour le transfert des archives de l'ancienne mairie vers la nouvelle mairie. Un planning sera établi.

Monsieur Antoine PUECH indique que du matériel communal (informatique, bureautique, matériel de sport) datant de plus de 30 ans est stocké. Il propose de donner notamment des anciens poteaux de basket. Plusieurs élus font montre de leur réserve quant à l'idée de donner du matériel ancien dont on ne sait pas s'il est toujours aux normes.

Monsieur Antoine PUECH présente les résultats du sondage pour la dénomination des rues et places de la commune. Vu les résultats du sondage, la rue du Pélou l'emporte pour nommer la rue principale du bourg de Mourjou. Il reste à déterminer le choix pour la place de l'église. Trois dénominations sont plébiscitées : Place Saint-Médard, Place Peter Graham et Place du Pélou.

Il est proposé de réaliser un nouveau sondage sur ces trois propositions. Ce sondage sera intégré à la feuille de châtaignier.

Le recrutement d'un nouveau cantonnier en contrat à durée déterminée est évoqué. L'offre d'emploi va être diffusée pour une embauche au 1<sup>er</sup> avril 2021.

### Piscine de l'Estanquiol

Il est proposé de voir avec les cantonniers pour réaliser un état des lieux de la piscine de l'Estanquiol. Monsieur Sébastien COUDERC organisera une visioconférence sur les cyanobactéries avant le prochain Conseil municipal.

La date de la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au 26 février 2021.

La séance est levée à 00h30.

A collection of handwritten signatures and initials in black ink, arranged in a roughly circular pattern. The initials are: FL, JMC, AD, PC, PB, SL, SC, EB, SA, AP, and BS. Each signature is unique and stylized, representing different members of the council.

